



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3119

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 16
Absent(s) : 3

Séance publique du lundi 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, et le lundi 17 du mois d'octobre 2022 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 11 du mois d'octobre, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Julie JEANJEAN

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, David BLANCHARD, Fanny GARRIGUES, Julie JEANJEAN, Claire TURREL, Nicolas CHARBONNIER, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (douze présents)

Procuration(s) : Céline MULET à Claire TURREL, Jeannette ROUZIERE VIDAL à Pauline MARTIN, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL, Carine LETALLE à Pascal MUSENGER (quatre procurations)

Absent(s) : Laurent GIBERT, Grégory DUCELLIER, André GENNA (trois absents)

Actualisation du tableau des effectifs titulaires

Rapporteur Madame Ghislaine SABORIT, Première adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, soit de :

- supprimer un poste de rédacteur à temps complet ;
- supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame la Première adjointe et, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de :

- supprimer un poste de rédacteur à temps complet ;
- supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits en conséquence au Budget, chapitre 012,

ADOpte à l'unanimité le tableau des emplois permanents :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Filière administrative :			
- Attaché	35h	1	1
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	2	2
- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1
- Adjoint administratif	35h	1	1
Filière technique :			
- Technicien	35h	1	1
- Agent de maîtrise principal	35h	2	2
- Agent de maîtrise	35h	2	2
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	2	2
- Adjoint technique	35h	1	1
- Adjoint technique	30h	2	2
Filière animation :			
- Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35h	1	1
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	35h	5	5
- Adjoint d'animation	35h	1	1
Filière sociale :			
- Agent social principal 2 ^{ème} classe	35h	2	2
Filière police :			
- Garde champêtre chef principal	35h	1	1
- Gardien-Brigadier de police municipale	35h	1	1
Filière culturelle :			
- Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	35h	1	1
- Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,



Alain VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr